

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statuts réglementaires	Liste Rouge France métropolitaine (IUCN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes (IUCN, 2018)	Espèce déterminante ZNIEFF - Deux-Sèvres	Périodes d'observations			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Hivernage	Migration pré-nuptiale	Nidification	Migration post-nuptiale
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	PN	NT	NA	NA	VU			X		
	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PN	LC	-	NA	LC				X	
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	LC	NA	NA	LC		X	X	X	X
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN	LC	NA	NA	LC			X	X	
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	VU	-	NA	NT			X		
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	PN	LC	-	-	LC		X	X	X	
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	PN	VU	-	DD	CR	N				X
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	PN	NT	NA	NA	NT				X	X
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	PN	NT	-	DD	EN	N				X
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	LC	NA	-	LC		X	X	X	
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	VU	NA	NA	NT		X	X	X	X
Péléciformes	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	NT	LC	-	NA	H > 5	X			
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	NA	NA	LC	N	X	X		
Piciformes	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN	LC	NA	-	LC		X	X	X	X
	Pic vert	<i>Picus veridis</i>	PN	LC	-	-	LC		X	X	X	X
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	LC	-	-	NT			X	X	
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PN	LC	-	-	LC			X	X	X
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	LC	-	-	VU				X	

Légende :

Statut réglementaire :

PN : Liste des espèces protégées au niveau national ;

DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I) ;

Catégories de la Liste rouge des espèces menacées : NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction.

Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes :

N : Déterminant uniquement si nicheur sur le site.

H : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant).

R : Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements postnuptiaux

D : Déterminant uniquement en dortoir.

IV. 5. 2. Période d'hivernage

IV. 5. 2. 1. Synthèse bibliographique

Le recueil de données de l'avifaune au sein de l'aire d'étude éloignée, réalisé via la base de données Nature 79 et de la synthèse bibliographique du GODS, fait état de 229 espèces fréquentant l'AEI au cours de l'année dont **13 espèces patrimoniales** pouvant fréquenter l'AEI en période d'hivernage.

Rappelons que la présence de deux ZPS (Plaine de la Mothe-Saint-Heray Lezay) peut expliquer la concentration des données au niveau de ces zonages. En effet, les suivis réguliers mis en place (suivi des oiseaux de plaine notamment) impliquent une pression d'observation souvent plus importante que le reste du territoire.

Tableau 72 : Espèces patrimoniales mentionnées en période d'hivernage au sein de l'aire d'étude (Nature 79 et GODS)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut	LRN - Hivernant	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NA	D	Survол / Alimentation
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU	-	Survол / Alimentation
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	-	N	Survол / Alimentation
Ansériformes	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	-	NA	N et H>20 ind.	Survол / Alimentation
Charadriiformes	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	LC	H > 35 ind.	Survол / Alimentation
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	LC	H > 260 ind.	Survол / Alimentation
	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	DO / PN	NA	H, N et R	Survол / Alimentation
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	DD	-	Survол / Alimentation
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	NA	-	Survол / Alimentation
Passériformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	NA	-	Survол / Alimentation
Péléciformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	-	-	Survол
	Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	LC	H > 5 ind.	Survол / Alimentation
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	DO / PN	NA	H > 2 ind.	Survол / Alimentation

Légende :

Statut (réglementaire) : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - hivernant) : NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure ; VU : Vulnérable

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : N : Déterminant si nicheur ; H : Déterminant en site d'hivernage ; D : Déterminant en site de dortoirs utilisés chaque année ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant).

IV. 5. 2. 2. Espèces observées

Il est important de rappeler que les inventaires hivernaux concernant l'avifaune ne permettent pas de donner un nombre exhaustif d'individus de chaque espèce, mais permettent de détecter les grands rassemblements et autres espèces qui pourraient comporter un enjeu de conservation important. Le nombre total de contacts indiqué dans le tableau suivant informe donc sur l'ensemble des individus observés au cours de l'ensemble des sorties réalisées sur la période hivernale. Il se peut que certains individus soient observés à plusieurs reprises lors des différentes sorties.

Lors des prospections hivernales, **725 individus de 38 espèces** ont été contactés dans l'aire d'étude immédiate (AEI ; cf. tableau suivant). Au total 26 espèces sont protégées au niveau national, 3 espèces sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » et 7 sont des espèces hivernantes de « préoccupation mineure » (liste rouge nationale). Trois espèces sont considérées comme déterminante « ZNIEFF » lorsqu'elles atteignent des conditions particulières. Ainsi, suite aux prospections, **3 espèces sont patrimoniales en hiver** dans les aires d'étude immédiate : Le Busard Saint-Martin, la Grande Aigrette et le Pluvier doré.

Tableau 73 : Espèces contactées en hiver, statuts et effectifs

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Dates d'observation et effectifs maximum retenus				Effectif maximum observé
					11/12	09/01	05/02	Autres dates	
Accipitriformes	Busard saint-martin	DO / PN	D	NA			1		1
	Buse variable	PN		LC	1	4	1		4
	Epervier d'Europe	PN		NA	1				1
Charadriiformes	Pluvier doré	DO	H > 35 ind.	LC	27	7		100 le 4 janvier 2019	100
Columbiformes	Pigeon ramier			LC	6	4	64		64
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN		NA		2			2
Galliformes	Faisan de Colchide			LC		2			2
Passériformes	Alouette des champs			LC	2	3	101		101
	Bergeronnette grise	PN		NA	3				3
	Bruant jaune	PN		NA		2			2
	Bruant zizi	PN		-	1		1		1
	Chardonneret élégant	PN		NA			1		1
	Corneille noire			NA		1	2		2
	Etourneau sansonnet			-		2	80		80
	Geai des chênes			NA		2	1		2
	Grimpereau des jardins	PN		-			4		4
	Grive draine			NA	1				1
	Grive litorne			-		5	1		5
	Grive mauvis			LC			40		40
	Grive musicienne			NA	4		3		4
	Linotte mélodieuse	PN		NA	5		45		45
	Merle noir			NA	2	4	4		4
Mésange à longue queue	PN		-			3		3	
Mésange bleue	PN		-	2		6		6	

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Dates d'observation et effectifs maximum retenus				Effectif maximum observé
					11/12	09/01	05/02	Autres dates	
	Mésange charbonnière	PN		NA	2	3	9		9
	Mésange nonnette	PN					6		6
	Moineau domestique	PN		-		5	2		5
	Pinson des arbres	PN		NA	144	26	181		144
	Pipit farlouse	PN		DD	7	2	61		61
	Pouillot véloce	PN		NA		1	2		2
	Rougegorge familial	PN		NA	5	3	3		5
	Sittelle torchepot	PN		-			1		1
	Troglodyte mignon	PN		NA	1		4		4
	Verdier d'Europe	PN		NA	2		1		2
Pélécaniformes	Grande Aigrette	DO / PN	H>5 ind.	LC			1		1
	Héron cendré	PN		NA			2		2
Piciformes	Pic épeiche	PN		NA	1	1	2		2
	Pic sp.	-		-		2			2
	Pic vert	PN		-	1		1		1
Total général									725

Légende :

Espèce patrimoniale

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; H = Déterminant sur les sites de halte migratoire ou d'hivernage utilisés chaque année ; D = Dortoires utilisés chaque année.

Le 11 décembre 2018, un ciel dégagé et une journée sans précipitations ont permis d'avoir une bonne visibilité pour ce premier passage. Jusqu'à 144 Pinsons des arbres ont été observés au cours de cette journée, en alimentation sur des parcelles agricoles, dont un groupe de 50 individus au lieu-dit « Les Bichetières ». De plus, un groupe de 27 Pluviers dorés, a été observé sur une culture au lieu-dit « les Champs Reps ».

Le 9 janvier 2019, malgré une forte couverture nuageuse, la visibilité était bonne sur la journée. Aucun rassemblement important n'a cependant été observé, ni même de passage d'espèce remarquable. Il est toutefois important de signaler l'observation d'un groupe d'une centaine de Pluvier doré sur les cultures de la Vallée Clairin le 4 janvier 2019 lors d'un inventaire dédié à d'autres taxons sur le site, une centaine de Pluvier a été observée. Cette espèce est considérée comme patrimoniale en hivernage lorsqu'un effectif de 35 individus est atteint.

Le 5 février 2019, une importante couche nuageuse résulte d'une dépression traversant la France et apportant de fortes pluies et quelques chutes de neige pendant les deux jours précédents. Les oiseaux ont profité du redoux de cette journée, car on comptabilise les plus gros effectifs observés sur le site : 101 Alouettes des champs, 80 Etourneaux sansonnets, 40 Grives mauvis, 45 Linottes mélodieuses ou encore 180 Pinsons des arbres. C'est également ce jour-là qu'une Grande Aigrette (posé au nord de la ZIP dans une culture au lieu-dit « Plaine de la Guillonnière » et un Busard Saint-Martin (de passage d'ouest en est au-dessus du lieu-dit « les Champs Reps »). Ces deux espèces sont considérées comme patrimoniales car inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». La Grande aigrette est également une espèce déterminante ZNIEFF sous certaines conditions.

On peut noter que le site du projet de la Foye, présente un intérêt modéré pour l'hivernage des oiseaux. On observe quelques rassemblements d'oiseaux de plaines : 134 Pluviers dorés, 106 Alouettes des champs, 70 Pipits farlouses et 40 Grives mauvis. Les quelques haies présentes sur l'ensemble du site apportent des potentialités

d'accueil pour les passereaux et notamment les Pinsons des arbres (350 ind.) ou encore les Linottes mélodieuses (50 ind.)

Certaines espèces d'oiseaux liées aux espaces ouverts sont plus grégaires en hiver. Ainsi, certains individus, effectuant une migration partielle, arrivent du nord-est de l'Europe pour se joindre aux individus sédentaires. Dans cette aire d'étude, les observations de grands groupes de passereaux (jusqu'à plus de 100 individus) sont réalisées principalement dans des milieux ouverts de cultures. Ces groupes étaient composés essentiellement de « fringillidés » (31,44 % de Pinsons des arbres et 4,72 % de Linottes mélodieuses), d'Alouettes des champs (10,01 %) et d'Etourneaux sansonnets (7,74 %). Ils profitent également de la lisière des boisements pour se réfugier en cas d'alerte due à un prédateur ou à un dérangement quelconque, et des restes des cultures pour leur alimentation. Des groupes de Pluviers dorés (15,39 %) ont également été observés en milieu de cultures.

La présence importante de zones boisées explique la détection d'espèces liées à ces habitats (Pigeons ramiers, Mésanges, Merles, etc.).

Un groupe de 100 Pluviers dorés est observé dans les cultures le 4 janvier 2019 (hors passage spécifique).

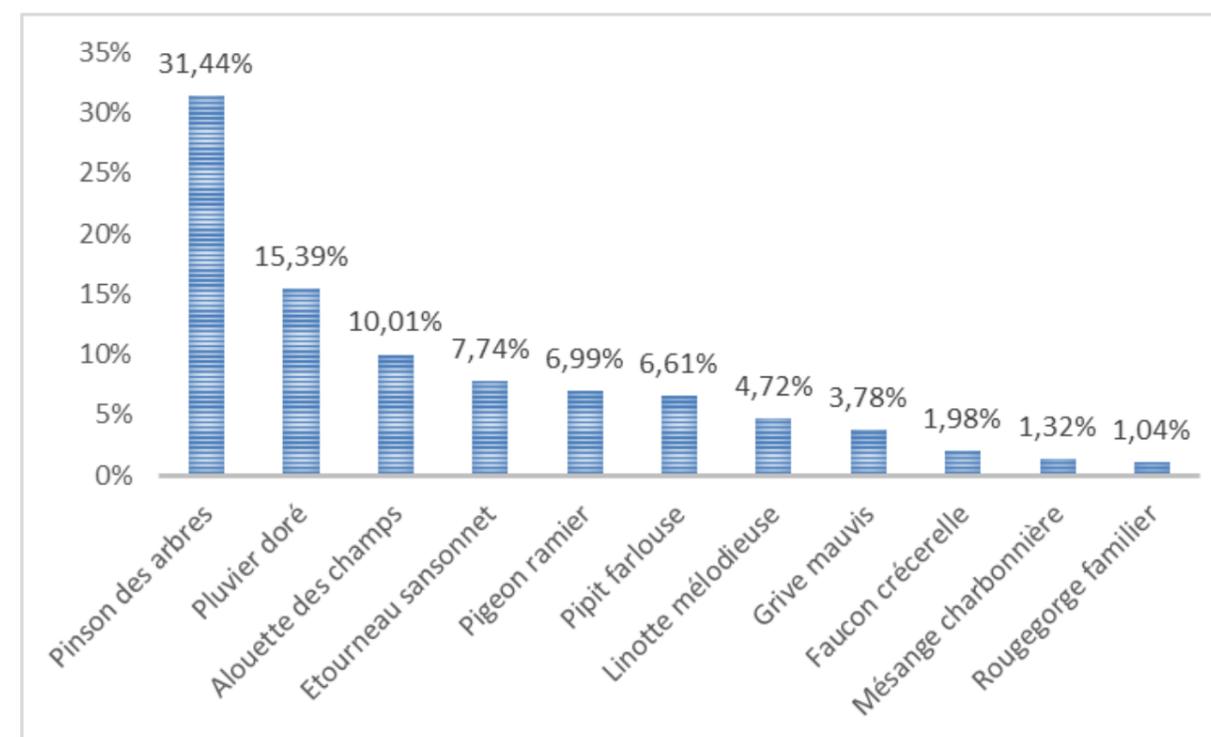


Figure 91 : Proportion (%) des espèces les plus contactées en hiver

IV. 5. 2. 3. Espèces patrimoniales hivernantes

Parmi les 38 espèces observées pendant la période hivernale, 3 espèces sont patrimoniales. Elles sont toutes inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». Le Pluvier doré et la Grande Aigrette sont considérés comme des espèces déterminantes ZNIEFF en période d'hivernage sous certaines conditions : effectif supérieur à 5 individus pour la Grande aigrette et supérieur à 35 individus pour le Pluvier doré. A ce titre seul le Pluvier doré sera ici considéré comme tel (observation d'un groupe d'une centaine d'individus le 4 janvier 2019).

Busard Saint-Martin

Le Busard Saint-Martin, sédentaire ou migrateur partiel, est présent toute l'année dans la région, il fréquente les milieux ouverts à semi-ouverts qui lui permettent de chasser. Un mâle a été observé le 5 février 2019 en vol d'ouest en est au-dessus des cultures sur le lieu-dit « les Champs Repts ».



Figure 92 : Busard Saint Martin
(Crédit photo : NCA Environnement)



Grande Aigrette

Une Grande Aigrette a été observée le 5 février 2019, posée en alimentation, au nord de l'AEI, sur la « Plaine de la Guillonnière ». Cette espèce encore très peu représentée en France comme nicheuse, on la retrouve un peu partout en période inter-nuptiale. Avec un régime alimentaire très varié, elle fréquente les cours d'eau, prairies inondées, plans d'eau ou plaines céréalières à la recherche de lombrics, micromammifères, grenouilles, reptiles, insectes, etc.

Figure 93 : Grande Aigrette
(Crédit photo : NCA Environnement)

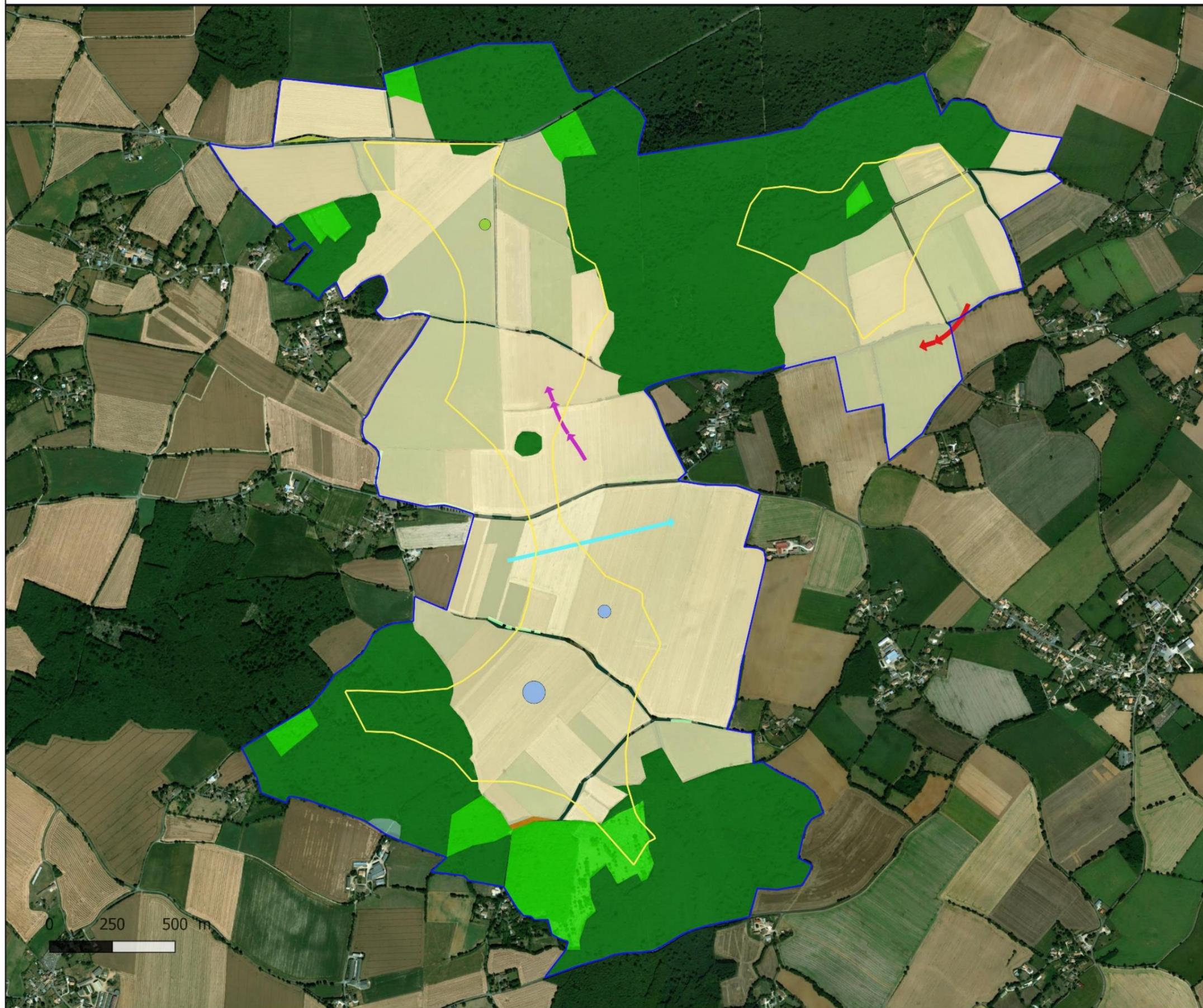
Pluvier doré

Un groupe de 27 Pluviers dorés a été observé dans une parcelle agricole sur « les Champs Repts », le 11 décembre 2018, ainsi que le 4 janvier 2019, légèrement plus au sud sur les parcelles agricoles de la Vallée Clairin avec un effectif d'une centaine d'individus. Cette espèce, présente dans la région exclusivement en période inter-nuptiale, fréquente préférentiellement les espaces dégagés (blocs de prairies, grandes plaines céréalières). Leurs déplacements dans la région varient en fonction de la ressource alimentaire, et les effectifs en fonction des températures au nord-est de l'Europe – les effectifs croissent sur nos territoires lors de gros gels plus au nord. Il est considéré comme « déterminant ZNIEFF » lorsque les effectifs observés dépassent les 35 individus, ce qui est le cas sur le site, de plus l'espèce est patrimoniale aussi par sa présence à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».



Figure 94 : Pluvier doré
(Crédit photo : NCA Environnement)

Observation de l'avifaune patrimoniale hivernante



Légende

Aire d'étude

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI)

Avifaune patrimoniale en transit

- PLDO
- BUSM

Avifaune patrimoniale en stationnement

- Grande aigrette
- Pluvier doré
- >50
- <50

Habitats naturels

- Bois de Châtaigniers
- Recrus forestiers caducifoliés
- Fourré mésophile
- Alignement d'arbres
- Friche rudérale annuelle

Haie

- Haie multi-strates
- Haie relictuelle arborée
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres



DEUX-SEVRES



VIENNE

Projet de parc éolien : Saint-Vincent la Châtre / Fontville

Observation de l'avifaune patrimoniale hivernante

N° CARTE - STVLC_AVIHIV

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/15 000

COORDS - L93 DATE - 28/01/2020

© WORLD ORTHO, NCA Environnement

EPURON
ERG Group

nca
environnement